



## Commune de BROCHON

### **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **SÉANCE DU 25 FEVRIER 2021 À 18H30**

Date de convocation : 19 février 2021

**PRÉSENTS** : Mmes Martine FILLOD, Véronique BARDET, Djamila GHAMMAD Martine POTOT, MM. Dominique DUPONT, Mathieu ANDRÉ, Olivier GAUGRY, Joël JALLET, Denis DERREZ, Philippe DIDIER, André GEOFFROY, Philippe SOVCIK

**ABSENTS EXCUSÉS** :

Madame Fabienne NIGAUD pouvoir à Martine FILLOD  
Monsieur Joffrey LAMBERT pouvoir à Dominique DUPONT

**ABSENT**:

Monsieur Brahim EL GARTI

A été nommée **secrétaire de séance** : Madame Martine FILLOD

---

### **Début de séance : 18h30**

En début de séance, il est demandé au conseil l'autorisation d'ajouter deux délibérations.

**1- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 14 janvier 2021 :**

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 14 janvier 2021, à l'unanimité.

*Pour : 14 contre : 0 abstention : 0*

**2- Demande de subvention au Conseil Départemental pour le mobilier de la bibliothèque**

**Annule et remplace la délibération n° 04/2021 du 14 janvier 2021**

Le projet consiste en l'acquisition d'équipement mobilier pour la nouvelle bibliothèque municipale.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le projet d'acquisition d'équipement mobilier pour un montant HT de 11 987,83€
- **SOLLICITE** le concours du Conseil Départemental dans le cadre du programme « Equipement mobilier et informatisation des bibliothèques »

- **PRECISE** que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,
- **S'ENGAGE** à ne pas commander le mobilier avant l'attribution de la subvention.
- **DEFINI** le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
Equipelement mobilier et informatisation des bibliothèques	Sollicitée	11 987,83	37,5 %	4 500,00
Autofinancement du maitre d'ouvrage			62,5%	7 487,83

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTTE** les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

*Pour : 14    Contre : 0    Abstention : 0*

### **3 – Compte de gestion 2020**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCLARE** que le compte de gestion 2020 n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- **ADOPTTE** le compte de gestion 2020, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

*Pour : 14    Contre : 0    Abstention : 0*

#### **4- Compte administratif 2020**

Monsieur le Maire quitte la séance avant de procéder au vote du compte administratif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **VOTE** le compte administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

		<b>PREVUS</b>	<b>REALISE</b>	<b>RAR</b>	<b>RESULTAT</b>
INVESTISSEMENT	Dépenses	1 607 779,00	932 562,02	65 482,42	149 286,10
	Recettes	1 607 779,00	1 081 851,12	316 747,53	
FONCTIONNEMENT	Dépenses	613 506,00	460 393,41		-25 505,37
	Recettes	613 506,00	434 888,04		
<b>RESULTAT GLOBAL</b>					<b>123 783,73</b>

*Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0*

#### **5- Affectation des résultats**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

**CONSIDERANT** qu'il a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**STATUANT** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,

**CONSTATANT** que le compte administratif fait apparaître :

- Déficit de fonctionnement 25 505,37
- Excédent reporté 186 392,81

**Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 160 887,44**

- Excédent d'investissement 149 289,10
- Excédent reporté 31 518,69
- Excédent des restes à réaliser 251 265,11

**Soit un excédent de financement cumulé de 432 072,90**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION DU 31/12/2020 : EXCEDENT	160 887,44
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0.00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 160 887,44

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) / EXCÉDENT 180 807,79

*Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0*

### **6- Suppression de postes**

Le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

**Le Maire propose à l'assemblée sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire, la suppression des postes ci-dessous :**

<b>DATE+ N° DE DÉLIB</b>	<b>POSTE</b>	<b>NB HEURES HEBDO</b>	<b>PERMANENT NON PERMANENT</b>	<b>INDICE BRUT</b>	<b>INDICE MAJORÉ</b>
18/03/2003 N°15	Agent d'entretien	/	Permanent	/	/
27/06/2008 N°51	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	8H00	Permanent	/	/
17/09/2008 N°52	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	17h30	Durée déterminée du 01/10/08 au 31/12/08	/	307
27/11/2012 N°38	Agent recenseur	35h00	Non titulaire du 01/01/12 au 20/02/12	297	308
27/11/2012 N°40	Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	20h00	Accroissement temporaire d'activité	/	/
25/06/2013 N°35	Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	35h00	Permanent	/	/
22/10/2013 N°47	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	17h30	Accroissement temporaire d'activité	/	/
22/10/2013 N°48	Accroissement temporaire d'activité	35h00	Permanent	/	/
3/06/2014 N°48	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	19h00	Permanent	/	/
17/10/2017 N°37	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	31H50	Permanent	/	/

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

**DECIDE** : d'adopter la modification du tableau de l'emploi ainsi proposée.

**APPROUVE** : à l'unanimité des membres présents sous réserve de l'avis CTP

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération

*Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0*

### **7- Tableau des effectifs**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

- Vu le code général des collectivités territoriales
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
- Vu l'avis du comité technique paritaire (obligatoire en cas de suppression d'emploi)

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'assemblée d'adopter le tableau des emplois suivant :

Date et n° délib	Libellé fonction	Temps travail hebdo	Catégorie	Grade	Echelon	Statut	Position	Agent
23/01/19 N°2	Secrétaire de mairie	35h	B	Rédacteur territorial	4	Titulaire	Congé maladie	Lucille ANGEBULT
10/12/19 N°64	Adjoint administratif	24h	C	Adjoint administratif	4	Stagiaire	En activité	Mélanie RIGAUD
02/07/20 N°25	Adjoint administratif	24h	C	Adjoint administratif	1	Contractuel	En activité	Charlène ROUX
14/09/11 N°30	Chef des services techniques	35h	C	Agent de maîtrise principal	5	Titulaire	En activité	Joseph BRUNO
25/04/16 N°28	Agent d'entretien	4h	C	Adjoint technique	1	Contractuel	En activité	Pascale DERREZ
20/03/19 N°7	Agent technique	35h	C	Agent technique		Contractuel	Libre	

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

**DECIDE** : d'adopter le tableau des emplois ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération

*Pour : 14      Contre : 0      Abstention : 0*

### **7- Vente de matériel communal**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de mettre en vente une tondeuse à la commune de FLAGEY-ECHEZEAUX.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTTE** la mise en vente en l'état du matériel nommé ci-dessus,

**FIXE** le prix de vente à TROIS MILLE CINQ CENTS EURO TTC pour la tondeuse

**PRECISE** qu'il conviendra de sortir le matériel de l'inventaire communal,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la présente délibération

*Pour : 14      Contre : 0      Abstention : 0*

### **8- Rachat cuisine logement communal**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du départ, le 1 mars 2021 de M. MERCIER, du logement n°4 situé 3 rue du 8 mai.

M. MERCIER a installé dans le logement, de sa propre initiative, une cuisine aménagée. Il propose à la commune de racheter ces éléments pour un montant de 650 euros. Le Conseil Municipal accepte l'offre de M. MERCIER et autorise Monsieur le Maire à procéder à la transaction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**ACCEPTTE** l'offre de rachat de M. MERCIER

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la transaction

*Pour : 14      Contre : 0      Abstention : 0*

### **9- Informations diverses :**

- **Enquête publique** : Une enquête publique concernant les modifications des limites territoriales concernant le chemin de Bergis a été menée du 18/01/2021 au 02/02/2021. Dans son rapport, le commissaire enquêteur émet un avis favorable sur la modification

des limites territoriales entre les communes de Gevrey-Chambertin et Brochon. Aucune remarque lors de l'enquête n'a été inscrite sur notre commune.

- **Eglise** : Des fissures ont été constatées sur la voute de l'église. Une visite d'un architecte a eu lieu. Suite à cette visite, l'architecte nous a fait une proposition pour une étude de diagnostic afin de donner une visibilité immédiate sur l'ensemble des travaux nécessaires à prévoir et leur estimation. Une décision sera prise avant l'élaboration du budget primitif.

**Fin de séance : 21h00**

### Tableau des signatures

Dominique DUPONT	Martine FILLOD
Olivier GAUGRY	Mathieu ANDRÉ
Joël JALLET	Véronique BARDET
Philippe DIDIER	Philippe SOVCIK
Joffrey LAMBERT Absent excusé pouvoir à Dominique DUPONT	André GEOFFROY
Martine POTOT	Djamila GHAMMAD
Fabienne NIGAUD Absente excusée pouvoir à Martine FILLOD	Brahim EL GARTI Absent
Denis DERREZ	